

SCP Jean-Jérôme LUCCIONI

Notaire Associé

Titulaire d'un Office Notarial à Sarrola Carcopino

Espace Caldaniccia – Lieudit Pernicaggio – 20167 SARROLA CARCOPINO

Bureau annexe : Résidence Sampiero 1 - 20166 PIETROSELLA

Etude Sarrola : 04.95.25.70.08 - Fax : 04.95.25.42.20

Etude Pietrosella : 04.95.25.46.82 - Fax : 04.95.25.42.20



CONSEIL REGIONAL ET CHAMBRE DES
DEPARTEMENTALE DE CORSE DU SUD
2 Cours Grandval
20000 AJACCIO

Sarrola Carcopino, le 30 juillet 2024
Par courriel

Dossier suivi par Laura-Maria MARTINI
Standard : 04.95.25.70.08
lauramaria.martini@20010.notaires.fr

SUCCESSION LILLINE PERFETTINI -TRENTENAIRE
1006413 /JJL /LMM /AA

Chère Madame la Présidente,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, aux fins de publication sur le site internet du Conseil Régional, trois mois durant, l'avis de création de titre de propriété concernant divers biens appartenant à :

Madame Christine Yvonne **PELLETIER**, retraitée, épouse de Monsieur Vincent Paul Auguste **CASA**, demeurant à BASTELICACCIA (20129) Lieudit Mascarone.
Née à PARIS 12ÈME ARRONDISSEMENT (75012) le 6 février 1958.
Mariée à la mairie de VENACO (20231) le 18 août 1979 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.
De nationalité française.
Résident au sens de la réglementation fiscale.

Vous en souhaitant bonne réception,

Je vous prie de me croire,

Votre bien dévoué.

Laura-Maria MARTINI

INFORMATION TRES IMPORTANTE :

Aux termes de l'article L.112-6-1 du Code Monétaire et Financier, les Notaires ne sont plus autorisés, à compter du 1er janvier 2013, à accepter ou à établir des chèques pour le compte des parties à un acte donnant lieu à publicité foncière. SEULS LES VIREMENTS SONT AUTORISES.
Pour l'envoi des sommes devant vous être versées par l'étude, vous devrez IMPERATIVEMENT nous fournir un RIB. Merci de votre attention.

**AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE
COMMUNES DE VENACO, POGGIO-DI-VENACO
& SANTO-PIETRO-DI-VENACO (Haute-Corse)**

Date de l'acte : 26 juillet 2024

Suivant acte authentique reçu par Maître Jean-Jérôme LUCCIONI, Notaire associé, membre de la Société Civile Professionnelle « Maître Jean-Jérôme LUCCIONI, notaire associé », titulaire de l'Office Notarial de SARROLA CARCOPINO (20167), Espace Caldaniccia – Lieudit Pernicaggio,

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la Loi du 6 mars 2017, un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261, 2265 et 2272 du Code civil au profit de :

Madame Christine Yvonne **PELLETIER**, retraitée, demeurant à BASTELICACCIA (20129) Lieudit Mascarone
Née à PARIS (75012), le 6 février 1958.
Epouse de Monsieur Vincent Paul Auguste **CASA**.

Et portant sur les biens immobiliers suivants :

I°/ Sur le territoire de la commune de VENACO (Haute-Corse), 20131, Lieudits Triuda et Campo vecchio :

Article 1 : Une parcelle de terre cadastrée Section AD n°410, lieudit « TRIUDA », d'une contenance de 00ha 03a 10ca.

Article 2 : Dans un ensemble immobilier sis sur le territoire de la commune de VENACO (20231), Lieudit « CAMPO VECCHIO », composé dans son ensemble d'un sous-sol ou rez-de-jardin, un rez-de-chaussée ou premier étage, un étage ou deuxième étage, et grenier au-dessus, cadastré Section AD n°42, lieudit « CAMPO VECCHIO », d'une contenance de 00ha 00a 68ca.

Le lot numéro quatre (4) : En façade de l'immeuble cadastré Section AD n°42 : Au sous-sol ou rez-de-jardin : une cave à droite de l'escalier d'entrée de l'immeuble. Et les quotes-parts indéterminées des parties communes générales.

Article 3 : Dans un ensemble immobilier sis sur le territoire de la commune de VENACO (20231), Lieudit « CAMPO VECCHIO », composé dans son ensemble d'un sous-sol, un rez-de-chaussée, un étage et greniers au-dessus, cadastré Section AD n°44, lieudit « CAMPO VECCHIO », d'une contenance de 00ha 00a 68ca.

Lot numéro six (6) : En façade de l'immeuble cadastré Section AD n°44, au sous-sol comprenant deux entrées : Sous la voute entrée de gauche, un appartement de trois pièces sur deux niveaux savoir :

- En entrant par la porte de gauche au rez-de-chaussée, une petite pièce d'entrée comprenant un escalier accédant à l'étage
- au 1er étage deux pièces.

Et les quotes-parts indéterminées des parties communes générales.

Le lot numéro sept (7) : Un grenier recouvrant la totalité du lot n°6 où l'accès se fait par une trappe située dans ledit lot n°6. Et les quotes-parts indéterminées des parties communes générales.

II°/ Sur le territoire de la commune de POGGIO-DI-VENACO (Haute-Corse), 20250, Lieudits SERTOLACCIO & AJA VECCHIA :

Diverses parcelles de terre cadastrées :

- Section A n°288, lieudit « SERTOLACCIO » d'une contenance de 00ha 33a 58ca,

- Section C n°129, lieudit « AJA VECCHIA », d'une contenance de 00ha 87a 21ca,
- Section C n°965, lieudit « AJA VECCHIA », d'une contenance de 00ha 20ca 30ca,
- Section C n°967, lieudit « AJA VECCHIA », d'une contenance de 00ha 65a 56ca,
- Section C n°126 (BND), lieudit « AJA VECCHIA », dans une surface totale de 00ha 37a 74ca, prendre 00ha 18a 87ca.

III°/ Sur le territoire de la commune de SANTO-PIETRO-DI-VENACO (Haute-Corse), 20250, Lieudit BELLE GRENAJE :

Diverses parcelles de terre cadastrées :

- Section B n°226, lieudit « BELLE GRENAJE », d'une contenance de 00ha 42a 37ca,
- Section B n°228, lieudit « BELLE GRENAJE », d'une contenance de 00ha 08a 13ca,
- Section B n°230, lieudit « BELLE GRENAJE », d'une contenance de 000ha 16a 29ca.

Conformément à l'article 1 de la Loi du 6 mars 2017 :

" Lorsqu'un acte de notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession sauf preuve contraire "

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière " .

Adresse mail de l'étude : jeanjerome.luccioni@notaires.fr

Pour Avis
Me Jean-Jérôme LUCCIONI